

Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 19 octobre 2023

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Préf date	Pré sents	Absente ntions	Suffrage exprimés	Votes POUR	Votes CONTRE	
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-01	19 octobre 2023	Validation des tarifs communaux 2024 – Droit de place camion	20 octobre 2023	12	0	12	11	1	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-02	19 octobre 2023	Validation des tarifs communaux 2024 – maison des associations et tente communale	20 octobre 2023	12	0	12	12	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-03	19 octobre 2023	Validation des tarifs communaux 2024 - cimetière	20 octobre 2023	12	0	12	12	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-04	19 octobre 2023	Validation des tarifs communaux 2024 – Tarif assainissement	20 octobre 2023	12	0	12	11	1	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-05	19 octobre 2023	Validation des tarifs communaux 2024 – location espace culturel	20 octobre 2023	12	0	12	12	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-06	19 octobre 2023	Validation des tarifs communaux 2024 – fêtes communales	20 octobre 2023	12	1	11	11	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-07	19 octobre 2023	Validation des tarifs communaux 2024 – stationnement journalier cirque	20 octobre 2023	12	0	12	12	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-08	19 octobre 2023	Validation tarif repas cantine école primaire : personnes extérieures	20 octobre 2023	12	0	12	12	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-09	19 octobre 2023	Commission sélection CAUVE	20 octobre 2023	12	0	12	12	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-10	19 octobre 2023	Conseil en Énergie Partagé entre la commune de Montmartin-sur-Mer et le SDEMS0 (Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche)	20 octobre 2023	12	0	12	12	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-11	19 octobre 2023	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants article L. 332-13 du code général de la fonction publique	20 octobre 2023	12	0	12	12	0	Approuvée

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-LLD\_19\_10\_23-DE

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-LLD\_19\_10\_23-DE

Commune de																				
Commune de Mont- sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-12	19 octobre 2023	Mobilité : Rue Guillaume Iorfèvre	20 octobre 2023	12	4	8	6	2	Approuvée									
Commune de Mont- sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-13	19 octobre 2023	Validation travaux « Réfection de chemin du remembrement »	20 octobre 2023	11	3	8	8	0	Approuvée									
Commune de Mont- sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-14	19 octobre 2023	Validation travaux « Rue du haut de la Lande »	20 octobre 2023	11	1	10	10	0	Approuvée									
Commune de Mont- sur-Mer	2150034 9200018	2023/19 /10-15	19 octobre 2023	Validation achat désherbeur mécanique MID 60	20 octobre 2023	11	0	11	11	0	Approuvée									

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en sous-préfecture  
Par dématérialisation le 20 octobre 2023  
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Pour copie conforme  
Le Maire  
Monsieur QUESNEL Bruno

Le secrétaire de séance  
Monsieur PERRON Sylvain



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_01-DE

2023/19/10-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 11

Votes CONTRE : 1

Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation des tarifs communaux 2024 – Droit de place camion**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (pouvoir à QUESNEL Bruno), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Droit de place camion** : tarif unique 55 € pour un stationnement journalier

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- **VALIDE** le tarif unique 55 € pour un stationnement journalier

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_02-DE

2023/19/10-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation des tarifs communaux 2024 – maison des associations et tente communale**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (pouvoir à QUESNEL Bruno), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Location maison des associations : Monsieur le maire indique que la maison des associations est louée les week-ends avec une disponibilité malgré tout pour les associations jusqu'au samedi midi.

Tarif 2024 : tarif 60.00 € pour les habitants de Montmartin et 100.00 € pour les personnes extérieures. Forfait chauffage de 15.00 € en sus de la location pour la période du 15 octobre au 15 mai. Location pour week-end.

Location tente communale : Tarif unique de 60 € pour une location le week-end uniquement sur la commune et uniquement pour les habitants de Montmartin-sur-Mer. Il est rappelé que la tente est montée et démontée par les employés communaux ce qui implique un certain temps de travail.

Monsieur le maire indique que dans le contrat de location, il a été rajouté l'information que la tente ne peut être montée qu'avec 2 agents communaux et 2 personnes loueuses, si ce n'est le cas, le montage ne sera pas effectué.

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- VALIDE les tarifs

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



2023/19/10-03

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation des tarifs communaux 2024 - cimetière**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (pouvoir à QUESNEL Bruno), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Cimetière :**

**Concessions dites traditionnelles :**

30 ans : 120 €  
50 ans : 230 €  
Caveau provisoire : 21 €

**Emplacement Cavurnes (avec caveau) :**

30 ans : 300 €  
50 ans : 400 €

**Emplacement Nu Cavurnes :**

30 ans : 38 €  
50 ans : 55 €

**Columbarium :**

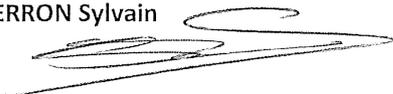
30 ans : 550 €  
50 ans : 700 €  
L'accès au « jardin du souvenir » demeure libre et gratuit.

**Après délibération, le Conseil municipal décide de :**

- **VALIDE** les tarifs

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.  
Acte rendu exécutoire  
Après envoi en sous-préfecture  
Par dématérialisation le 20 octobre 2023  
Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2023/19/10-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 12  
Votes POUR : 11  
Votes CONTRE : 1  
Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation des tarifs communaux 2024 – Tarif assainissement**

L'an deux mil-vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Tarif assainissement :**

Monsieur CREVEL propose au conseil les tarifs assainissement pour l'année 2024 comme suit en effet, l'an dernier nous avons appliqué une hausse d'environ 5% A fin août 2023 l'indice des prix (ensemble des ménages, hors tabac) a évolué de 4.77%. Je propose que nous intégrions une partie de l'inflation à hauteur de 3%, ce qui donne une hausse de l'ordre de 8 % :

Tarifs 2023

- taxe du m3 d'eau rejetée : 1.67 €
- taxe forfaitaire annuelle : 97.02 €
- taxe forfaitaire de raccordement au réseau maison existante avec un système d'assainissement existant :
- taxe forfaitaire de raccordement au réseau construction neuve :

Tarifs 2024

1.80 €  
101.00 €

50% du tarif en vigueur  
2 380.00 €

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- VALIDE ces tarifs

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2023/19/10-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation des tarifs communaux 2024 – location espace culturel**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excuses : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Location espace culturel :**

Salle configuration traiteur :

- Formule 1 (1 jour) : 455.00 €
- Formule 2 (2 jours) : 670.00 €
- Formule 3 (3 jours) : 850.00 €

Salle configuration spectacle :

- Formule 5 (1 jour) : 455.00 €
- Formule 6 (2 jours) : 635.00 €

Salle pour exposition : 305.00 € pour 2 jours

Associations Montmartinaises (1 fois par an) : 130.00 €

Pour les habitants de Montmartin sur Mer, une réduction de 25.00 % est accordée.

Caution demandée lors de la location : 1 000.00 €

Charge fonctionnement électricité : 0.49 € / kwh

Charge fonctionnement chauffage : 2.40 € / litre

Vaisselle cassée ou manquante :

Verre : 2.10 €

Assiette : 2.60 €

Couvert : 1.06 €

Tasse à café : 2.70 €

Autres vaisselles (carafe, saladier...) : 5.60 €

Forfait ménage : 110.00 €

Torchon manquant : 4.00 €

Mise à disposition du vidéoprojecteur et de l'écran par location : 80.00 €

Arrhes versées à la signature du contrat : 130 €

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_05-DE

Une attestation d'assurance lors de chaque location sera obligatoirement f

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- VALIDE ces tarifs ;
- PRECISE que les arrhes seront encaissées et non restitués en cas d'excuses non valables.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

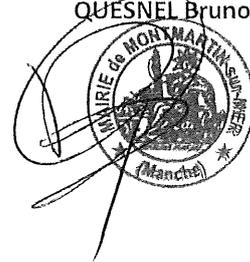
Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2023/19/10-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 11

Votes POUR : 11

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation des tarifs communaux 2024 – fêtes communales**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Tarifs fêtes communales :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FAUTRAT afin de présenter les propositions de tarifs communaux 2024 pour les fêtes communales, soit :

- Boissons non alcoolisées :
- Le verre : 1.00 €
- La canette : 2.00 €
- Bouteille d'eau (25cl) 0.50 €
- Bouteille d'eau (75cl) 1.50 €
- Boissons alcoolisées :
- Bière à la pression 2.50 €
- Bière à la canette 2.50 €
- Kir (le verre) 2.00 €
- Cidre (le verre) 1.00 €
- Cidre (la bouteille) 6.00 €
- Vin rouge, blanc et rosé (le verre) 1.50 €
- Vin rouge, blanc et rosé (la bouteille) 9.00 €
- « Crémant » (bouteille) 12.00 €
- Sandwich saucisse/sandwich côte de porc 3.00 €
- Galette saucisse/ boudin 3.00 €
- Galette beurre / crêpe sucre 1.00 €
- Frites petite barquette 2.00 €
- Frites grande barquette 3.00 €
- Crevettes 2.50 €
- Bulots 2.50 €
- Pizza 2.00 € la part
- 6 huitres 3.50 € l'assiette

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- VALIDE ces tarifs

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_06-DE

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_07-DE

2023/19/10-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation tarif repas cantine école primaire : personnes extérieures**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**VU** la délibération n° 2023/19/07-01

Les collectivités territoriales assurent la restauration scolaire et ont la faculté de déterminer les prix de la cantine scolaire.

Lors de la séance du conseil municipal du 19 juillet 2023, il a été décidé du prix facturé aux familles d'un repas pour notre cantine.

La Commune souhaite modifier un tarif pour les personnes extérieures depuis 2016 le tarif était de 5.00€

Le conseil municipal décide de fixer le coût du repas en cantine de l'école primaire Joséphine BAKER au prix de 6.00€ pour les professeurs des écoles, personnel communal, ou élus, ou personnes extérieures.

**Après délibération, le Conseil municipal décide de**

- **VALIDER** ce montant de 6.00€ par repas pour les personnes extérieures.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

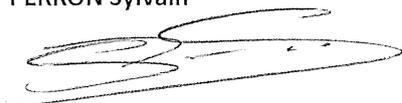
Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2023/19/10-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation des tarifs communaux 2024 – stationnement journalier cirque**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excuses : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Tarifification stationnement journalier cirque :**

Il est proposé au conseil municipal de facturer ces jours de stationnement comme suit :

- Stationnement journalier « cirque – petit 1 mât » : 52 € / jour
- Stationnement journalier « cirque – 2 mâts » : 88 € / jour
- Stationnement journalier « guignol » : 20€ / jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les tarifs de :
  - Stationnement journalier « cirque – petit 1 mât » : 52 € / jour
  - Stationnement journalier « cirque – 2 mâts » : 88 € / jour
  - Stationnement journalier « guignol » : 20€ / jour

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2023/19/10-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation tarif repas cantine école primaire : personnes extérieures**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**VU** la délibération n° 2023/19/07-01

Les collectivités territoriales assurent la restauration scolaire et ont la faculté de déterminer les prix de la cantine scolaire.

Lors de la séance du conseil municipal du 19 juillet 2023, il a été décidé du prix facturé aux familles d'un repas pour notre cantine.

La Commune souhaite modifier un tarif pour les personnes extérieures depuis 2016 le tarif était de 5.00€

Le conseil municipal décide de fixer le coût du repas en cantine de l'école primaire Joséphine BAKER au prix de 6.00€ pour les professeurs des écoles, personnel communal, ou élus, ou personnes extérieures.

**Après délibération, le Conseil municipal décide de**

- **VALIDER** ce montant de 6.00€ par repas pour les personnes extérieures.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

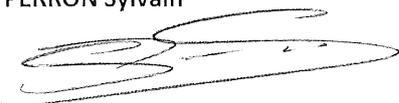
Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2023/19/10-09

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Commission sélection CAUE**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur QUESNEL informe le conseil de la nécessité d'acter un comité de sélection composé de :

Monsieur le Maire avec voix décisionnelle ;

Les adjoints au Maire avec voix décisionnelle (4 personnes) ;

Les élus membres des commissions travaux et appel d'offres avec voix décisionnelle (3 personnes) ;

Il est proposé au conseil municipal les membres suivants :

Monsieur le Maire, Bruno QUESNEL avec voix décisionnelle,

Madame FAUTRAT, Monsieur POISSON, Madame POUILLAIN, Monsieur CREVEL avec voix décisionnelle ;

Monsieur BOURGUET PATRICE, Monsieur PERRON Sylvain.

**Après délibération, le Conseil municipal valide les membres suivants :**

- Monsieur le Maire, Bruno QUESNEL avec voix décisionnelle,
- Madame FAUTRAT, Monsieur POISSON, Madame POUILLAIN, Monsieur CREVEL avec voix décisionnelle ;
- Monsieur BOURGUET Patrice, Madame LECERF Fabienne.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

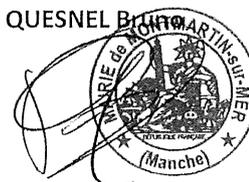
Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_10-DE

VU la délibération n°CS-2020-31 en date du 5 novembre 2020 par laquelle le comité syndical a délégué à M. le Président du SDEM50 le pouvoir de signer les conventions de conseil en énergie partagé (CEP) et leurs avenants avec les collectivités intéressées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- De confier au SDEM50 la mise en place du Conseil en Energie Partagé,
- D'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

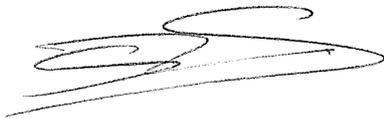
Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2023/19/10-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET** : Conseil en Énergie Partagé entre la commune de Montmartin-sur-Mer et le SDEM50 (Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche)

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDEM50 a souhaité s'engager auprès des collectivités Manchoises afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Par délibération du 15 décembre 2014, le Comité Syndical du SDEM50 a approuvé la création d'un service destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques et propose, en partenariat avec l'ADEME, le Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le SDEM50 met à disposition des collectivités qui en font la demande un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

La commune de Montmartin-sur-Mer souhaite confier au SDEM50 par convention la mise en place du CEP et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

La convention prendra fin lors de la transmission du 3ème rapport annuel des consommations, dépenses énergétiques et émissions de gaz à effet de serre, assorti de recommandations.

Le montant annuel de la contribution au CEP a été fixé par délibération du comité syndical du SDEM50 à 2€/an/hab (minimum 500€). Le nombre d'habitants pris en compte est celui du dernier recensement de la population municipale édité par l'INSEE au 1er janvier de l'année de signature de la convention.

-----  
VU les statuts du SDEM50 en vigueur et notamment l'article 4 (« missions complémentaires ») qui permet au syndicat de réaliser des actions dans le domaine de l'efficacité énergétique et notamment, l'accompagnement et le suivi énergétique du patrimoine des collectivités par le biais du service mutualisé de Conseil en Energie Partagé (CEP) ;

VU la délibération n°CS-2020-57 du 16 décembre 2020 relative au guide des aides du SDEM50 et notamment les prestations relatives au Conseil en Énergie Partagé (CEP) ;

ANNEXE :

Motifs justifiant le recours au recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence d'un fonctionnaire titulaire ou d'un agent contractuel au titre d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique :

- Congé annuel,
- Congé de maladie (ordinaire),
- Congé de longue maladie (et grave maladie),
- Congé de longue durée,
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service,
- Temps partiel thérapeutique,
- Congé de maternité ou pour adoption,
- Congé de paternité et d'accueil de l'enfant,
- Congé de présence parentale,
- Congé parental,
- Congé de formation professionnelle,
- Congé pour validation des acquis de l'expérience,
- Congé pour bilan de compétences,
- Congé pour formation syndicale,
- Congé pour suivre une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- Congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives agréées ou pour siéger à titre bénévole au sein de l'organe d'administration ou de direction d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ou pour exercer à titre bénévole des fonctions de direction ou d'encadrement au sein d'une association ou pour siéger dans les instances internes du conseil citoyen et participer aux instances de pilotage du contrat de ville ou lorsque la personne, non administrateur, apporte à une mutuelle, union ou fédération un concours personnel et bénévole, dans le cadre d'un mandat pour lequel elle a été statutairement désignée ou élue,
- Congé accordé au fonctionnaire invalide pour faits de guerre,
- Congé de solidarité familiale,
- Congé de proche aidant,
- Congé pour siéger comme représentant d'une association déclarée en application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ou dans une instance, consultative ou non, instituée par une disposition législative ou réglementaire auprès d'une autorité de l'Etat à l'échelon national, régional ou départemental, ou d'une collectivité territoriale,
- Congé pour accomplir soit une période de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle pour une durée inférieure ou égale à trente jours cumulés par année civile, soit une période d'activité dans la réserve de sécurité civile d'une durée inférieure ou égale à quinze jours cumulés par année civile, soit une période d'activité dans la réserve sanitaire, soit une période d'activité dans la réserve civile de la police nationale d'une durée de quarante-cinq jours.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
Reçu en préfecture le 24/10/2023  
Publié le  
ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_11-DE

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

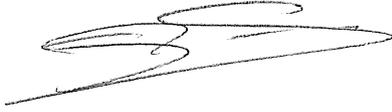
Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

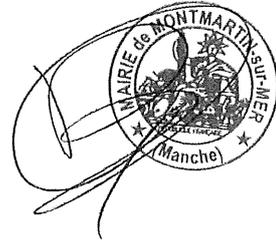
Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2023/19/10-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET** : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants article L. 332-13 du code général de la fonction publique

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, Bruno QUESNEL rappelle au conseil municipal de Montmartin-sur-Mer que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_12-DE

2023/19/10-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 19 octobre 2023

Présents : 12  
Abstentions : 4  
Suffrages exprimés : 8  
Votes POUR : 6  
Votes CONTRE : 2  
Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Mobilité : Rue Guillaume Iorfèvre**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Madame LECERF montre un schéma à l'ensemble du conseil municipal afin d'expliquer l'idée de la commission.

**Rue Guillaume Iorfèvre** : prise de décision sur le sens unique de celle-ci pendant six mois en période d'essai.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** le principe de période d'essai pendant six mois de la rue Guillaume Iorfèvre en sens unique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

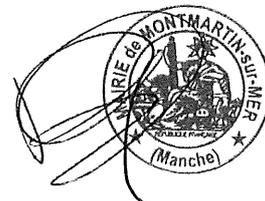
Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2023/19/10-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 19 octobre 2023

Présents : 11  
Abstentions : 3  
Suffrages exprimés : 8  
Votes POUR : 0  
Votes CONTRE : 8  
Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation travaux « Réfection de chemin du remembrement »**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean (parti à 21h06), M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente au conseil un devis de LEHODEY TP pour :

- Projet de Réfection de chemin du remembrement
  - Montant total 13 500.00 € HT soit 16 200.00 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- **REFUSE** le devis ci-dessus à hauteur de 13 500.00 € HT soit 16 200.00 € TTC.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

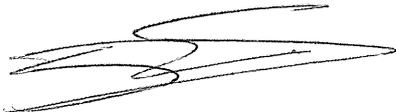
Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

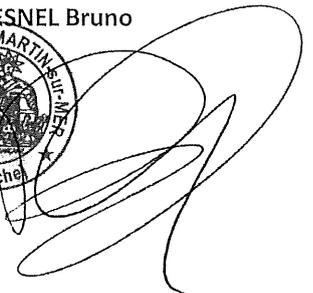
Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20231019-2023\_19\_10\_14-DE

2023/19/10-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 19 octobre 2023

Présents : 11  
Abstentions : 1  
Suffrages exprimés : 10  
Votes POUR : 10  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation travaux « Rue du haut de la Lande »**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean (parti à 21h06), M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente au conseil un devis de LEHODEY TP pour :

- Projet travaux Rue du Haut de la Lande
  - Montant total 16 268.00 € HT soit 19 521.60 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- Valider le devis ci-dessus à hauteur de 16 268.00 € HT soit 19 521.60 € TTC.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

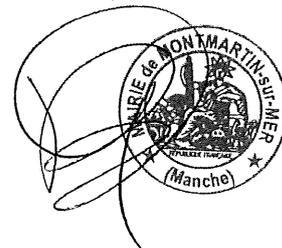
Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2023/19/10-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 19 octobre 2023

Présents : 11  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 11  
Votes POUR : 11  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : 13 octobre 2023

**OBJET : Validation achat désherbeur mécanique MD 60**

L'an deux mil -vingt-trois et le 19 octobre à 18 h 30,  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, Mme, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (arrivée à 19h24), M. CREVEL Paul (pouvoir à BOURGUET Patrice), Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean (parti à 21h06), M. PERRON Sylvain, M. DESBLEUMORTIERS Patrice.

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN.

Absents non-excusés : Mme Liza LAPIE-BEUNEL.

Monsieur PERRON Sylvain remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente au conseil un devis de SARL GUILLAUME MOTOCULTURE CYCLES pour :

- Projet achat désherbeur mécanique MD 60
  - Montant total 4 615.81 € HT soit 5 538.95 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- Valider le devis ci-dessus à hauteur de 4 615.81 € HT soit 5 538.95 € TTC.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 20 octobre 2023

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 20 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
PERRON Sylvain



Le Maire,  
QUESNEL Bruno

